

SEANCE DU 13/11/2023

DATE DE CONVOCATION : 07/11/2023

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Jean-François PLAIN

PROCURATION(S) : Loïc HERVOIR donne pouvoir à Christophe LERAY, Marie-Hélène AUBREE à Nathalie DREAN, Géraldine TRONCA à Bruno LEROY, Nicolas ELLEOQUET à Nathalie BERTHO

ABSENT(S) : Patricia PERSAIS (excusée), Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT (excusée), Fabrice GAUBERT (excusé), Magali POISSON-VANNIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent KERIVEL

Aménagement du territoire
2023.11.002 ACQUISITION DE LA PARCELLE ZS 24 AUX ALLANTERIES

M. Yannick TRINQUART, adjoint à l'aménagement, rappelle la délibération n°2023.05.002 du 2 mai 2023, par laquelle le conseil municipal a donné un accord de principe à l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée ZS 24, d'une superficie de 27 572 m², située aux Allanteries, appartenant aux consorts DURAND. Pour rappel, un emplacement réservé a été inscrit de longue date au PLU sur cette parcelle, classée en zone NL, en vue de créer un espace naturel de loisirs. Le Maire avait été autorisé à entamer des négociations en vue de cette acquisition. Le prix de vente proposé par les vendeurs s'élève à 10 000 €. Les frais d'acquisition seront d'environ 1 900 €. Il n'y a pas de frais de négociation. L'acte sera rédigé par l'Office notarial Trente-Cinq Notaires.

M. TRINQUART informe l'assemblée que le Département, dans le cadre du fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale, a décidé d'octroyer à la Commune une aide d'un montant de 8 000 € pour cette acquisition (commission permanente du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2023). Il est proposé au conseil municipal d'acter l'achat de la parcelle ZS 24, et d'autoriser le Maire à signer l'acte, ou à se faire représenter.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'achat de la parcelle ZS 24 située aux Allanteries, appartenant aux consorts DURAND, au prix de 10.000 € net (pas de TVA),
- DIT que les frais d'acte seront à la charge de la Commune,
- AUTORISE le Maire à signer l'acte qui sera rédigé par l'Office Notarial « Trente-Cinq Notaires » (ou à se faire représenter), ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire, Norbert SAULNIER



Le/La secrétaire de séance,

Laurent KERIVEL



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 16/11/2023
Le Maire Norbert Saulnier

